



DOSSIER DE CANDIDATURE

BREVET DES METIERS D'ART DU BIJOU

IL EST NECESSAIRE D'AVOIR OBTENU LE CAP
BIJOUTERIE-JOAILLERIE OU DE LE REUSSIR A LA
SESSION DE JUIN 2017 POUR POSTULER A CETTE
FORMATION

DATE DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : **19 MAI 2018**

ECRIRE EN LETTRES MAJUSCULES

CANDIDAT

NOM :

PRÉNOM :

NÉ(E) LE :

ADRESSE:

CODE POSTAL :

VILLE:

TELEPHONE FIXE :

TELEPHONE PORTABLE :

E-MAIL (**obligatoire**) :

NUMERO INE (NUMERO COMPOSE DE 9 CHIFFRES ET DEUX
LETTRES, A DEMANDER AU SECRETARIAT DE VOTRE
ETABLISSEMENT) :

ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE FRÉQUENTÉ PENDANT L'ANNÉE
SCOLAIRE EN COURS
(NOM, ADRESSE ET TEL) :

CLASSE FREQUENTEE EN 2017-2018 :

DATE & SIGNATURE
DU CANDIDAT :

DATE & SIGNATURE
DU RESPONSABLE LEGAL
(SI CANDIDAT MINEUR) :

☞ Nous attirons votre attention sur le fait que le BMA est une formation pré-bac et ne permet pas d'obtenir le statut étudiant (pas d'accès possible à une bourse de l'enseignement supérieur).

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER :

(à insérer OBLIGATOIREMENT dans une pochette plastique transparente ouverte sur 2 côtés consécutifs).

- Une lettre de motivation
- Un CV
- Les photocopies des bulletins scolaires des deux premiers trimestres de l'année en cours (2017-2018)
- Deux enveloppes **affranchies au tarif normal**.
- Quelques photos représentant des pièces d'atelier et travaux d'arts appliqués réalisés au cours de la formation.

Ce dossier doit parvenir impérativement avant le 19 mai 2018 (le cachet de la poste faisant foi) à :

**ECOLE BOULLE
Section bijouterie
9-21 rue Pierre Bourdan
75012 Paris**

- Les candidats admis, ne seront définitivement acceptés qu'aux conditions suivantes : obtention du CAP ATBJ et décision du conseil de classe de l'établissement d'origine favorable à la poursuite d'études en BMA.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ

ATTENTION : aucun des documents envoyés ne sera restitué.

L'examen des dossiers de candidature aura lieu à partir du 21 juin 2018.